

## Licence accès santé (L.AS)

 <b>Diplôme</b> Licence (LMD)	 <b>Domaine(s) d'étude</b> Éducation et motricité, Entraînement sportif, Management du sport, Sport et loisirs, Sport et santé, Éducation sportive, Pharmacie, Génie pharma, Agronomie, Biosciences végétales, Œnologie, Sciences et industries agroalimentaires, Ingénierie agronomique, Microbiologie, Bioingénierie - Biotechnologies, Bioingénierie - Biotechnologies, Biologie - Biochimie, Maïeutique, Médecine, Métiers de la rééducation, Métiers du soin, Odontologie, Mathématiques, Ingénierie mathématique, Sciences de la décision, Sciences de la décision,	 <b>Accessible en</b> Formation initiale, VAE	 <b>Établissements</b> Université Toulouse III - Université de Toulouse Nouvelle
---	---	--	--

Modélisation  
- Calcul  
scientifique,  
Génie  
mécanique,  
Génie  
mécanique,  
Hydraulique,  
Mécanique  
des fluides,  
Mécanique  
des fluides,  
Mécanique,  
Physique,  
Météorologie

## Présentation

La L.AS 1 est une année de formation permettant l'accès aux formations de médecine, de maïeutique, d'odontologie et de pharmacie.

Les Licences accès santé sont composées :

- d'unités d'enseignement correspondant à la mention de licence (60 ECTS) ;
- d'une option Santé (10 ECTS).

Les Licences accès santé sont validées à condition de valider à la fois les 60 ECTS de la mention de licence et les 10 ECTS de l'option Santé.

Si l'étudiant n'est pas admis en filière Santé à l'issue de la L. AS 1, et [☞ selon la situation et le projet](#), il pourra faire le choix de poursuivre en L2, de redoubler ou de se réorienter.

## Et après...

### Poursuite d'études

MMOP

Pour accéder en 2e année du 1er cycle des formations MMOP, l'étudiant doit obligatoirement déposer sa candidature à une ou plusieurs formations parmi les formations de médecine, de

pharmacie, d'odontologie et de maïeutique et obtenir les ECTS de L. AS1 :

- 60 ECTS de licence en 1re session et durant l'année universitaire de l'inscription et de candidature en MMOP ;
- 10 ECTS de l'option santé.

et figurer sur les listes de classement établies par le jury à l'issue des épreuves soit du 1er groupe, soit du 2nd groupe, et ce dans la limite des capacités de formation.

À noter : l'accès en masso-kinésithérapie est possible seulement à partir d'une PASS ou d'une première année de **licence "classique" STAPS ou Sciences de la vie**. Réorientation

Quels que soient votre situation et votre projet, n'attendez pas vos résultats de 1re année. Faites des vœux de précaution sur

[☞ Parcoursup](#).

1. Tenter sa 2de chance [☞ Selon votre situation](#), validation ou non de la L. AS 1 et / ou validation ou non de l'option santé, vous pourrez tenter l'accès à MMOP-K via la 2de chance en L2 ou L3.

**Candidature en MMOP-K à partir des L2 et L3 des mêmes mentions de licence qu'en L. AS 1 :**

**Les licences 2 et 3 avec l'option santé** sont des années de formation permettant l'accès aux formations de médecine, de maïeutique, d'odontologie et de pharmacie. Elles permettent également l'accès par convention à la formation de masseur kinésithérapeute de l'institut de formation en masso-

kinésithérapie (IFMK), à l'exception des licences 2 et 3 STAPS avec l'option santé.

Les **10 ECTS de l'option Santé** peuvent avoir été acquis soit :

- en L. AS 1 ;
- dans l'année en cours (L2 ou L3) en s'inscrivant à l'option Santé.

2. Se réorienter

Si vous ne souhaitez pas tenter l'accès à MMOP-K via la 2de chance, vous pouvez vous inscrire en L1 ou L2 dans la formation de votre choix en fonction de votre projet (selon les modalités de candidature classiques).

[🔗](#) Vous souhaitez plus d'informations sur la réorientation et être accompagné dans votre projet ?

## Infos pratiques

---

### Lieu(x)

📍 Toulouse

---

### En savoir plus

Lien vers le site du diplôme

[🔗 https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/licence-acces-sante](https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/licence-acces-sante)